



Calendrier des inscriptions – Session 2023

Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence, **il appartient à chaque candidat de procéder lui-même à son inscription obligatoirement et exclusivement par internet**, soit à partir de l'adresse suivante : <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

ou sur le site de l'académie de la Guadeloupe ---Scolarité/Etudes/Examens---Examens--- Inscriptions aux examens---Inscriptions----Examens Comptables Supérieurs.

L'inscription et le paiement sont **totalemment dématérialisés** via CYCLADES. **Toutes** les pièces justificatives doivent être déposées en ligne au plus tard, le 06 septembre 2023 dans **l'espace candidat**, créé par chaque candidat dans CYCLADES.

Diplôme postulé	DCG	DSCG +VAE*
Date nationale d'ouverture des inscriptions sur Internet	Lundi 23 janvier 2023	Mercredi 5 juillet 2023
Date nationale de fermeture des inscriptions sur Internet	Vendredi 24 février 2023 à 17h00 (soit 12h00 heure locale)	Mercredi 30 août 2023 à 17h00 (heure métropolitaine) (soit 12h00 heure locale)
Date limite nationale de dépôt de toutes pièces justificatives, notamment : (le Livret 2 VAE)* ou (le rapport de stage et l'attestation de période d'activité pour l'UE13 du DCG)	Mardi 7 mars 2023 à 23h59 (heure métropolitaine)	Mercredi 6 septembre 2023 à 23h59 (heure métropolitaine)
La Fiche d'agrément du sujet de mémoire validée et le mémoire pour l'UE7 du DSCG		Mercredi 6 septembre 2023 à 23h59 (heure métropolitaine)
Date limite nationale de paiement en ligne correspondant au montant des droits d'inscription (DCG / DSCG) (soit 30 euros par unité d'enseignement)	Mardi 7 mars 2023 à 23h59 (heure métropolitaine)	Mercredi 6 septembre 2023 à 23h59 (heure métropolitaine)

* VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

ATTENTION :

Les candidats sont invités à lire attentivement les informations contenues dans la notice à leurs attentions et tous les documents qu'ils recevront ultérieurement. Tous échanges avec les candidats s'effectuent via l'espace candidat.

N.B. Pour un même diplôme, le candidat ne peut à la fois s'inscrire sur la base d'un titre ou d'un diplôme et sur la base du dispositif de VAE.

IMPORTANT !

Aucune inscription ni aucune pièce justificative ne sera acceptée hors délais. Toute absence de pièce entraîne l'annulation de l'inscription. Toute absence ou erreur de paiement entraîne l'annulation de l'inscription. Il appartient au candidat de s'assurer de la conformité de toutes pièces transmises dans les délais impartis. Il n'y a plus de confirmation d'inscription ni d'envoi papier des justificatifs.